Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard d'une part, des règles de présentation et d'information applicables en France et, d'autre part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes années

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et Neuilly, le

Les commissaires aux comptes :

Auditeurs et conseils d'entreprise, A.C.E. :
ALAIN AUVRAY ;

Deloitte & Associés :
ALBERT AIDAN.

99074

AVERYS
(ex.GPRI)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4 324 943 €.
Siège social : 100, rue Petit, 75019 Paris.
389 161 167 00066 R.C.S. Paris. — NAF : 741 J.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

I. — Chiffre d'affaires (hors taxes) **Averys social.**
(En milliers d'euros.)

	2005	2004
Premier trimestre	235	308
Deuxième trimestre	254	222
Troisième trimestre	245	186
Total	734	716

II. — Chiffre d'affaires (hors taxes) consolidé.
(En milliers d'euros.)

	2005	2004
Rayonnage lourd :		
Premier trimestre	14 970	11 183
Deuxième trimestre	15 321	12 114
Troisième trimestre	14 813	13 275
Total rayonnage lourd	45 104	36 572
Rayonnage moyen-leger :		
Premier trimestre	9 304	8 255
Deuxième trimestre	9 264	9 414
Troisième trimestre	7 647	7 510
Total rayonnage moyen-léger	26 215	25 179
Mobiliers métalliques et divers :		
Premier trimestre	6 482	6 840
Deuxième trimestre	7 129	6 803
Troisième trimestre	6 158	6 312
Total mobiliers métalliques et divers	19 769	19 955
Profilage :		
Premier trimestre		22 199
Total général	91 088	103 905

L'activité Profilage cédée en 2004 n'a plus été consolidée à compter du 1er avril 2004.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires des trois premiers trimestres 2005 a augmenté de 10,3 % par rapport au chiffre d'affaires des trois premiers trimestres 2004.

99363

SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO (S.B.M.)

Société anonyme monégasque au capital de 18 000 000 €.
Siège social : Monte-Carlo, place du Casino, Principauté de Monaco.
56 S 523 R.C.S. Monaco.
Siren : 775 751 878.

Chiffre d'affaires trimestriel au 30 septembre 2005.
(En milliers d'euros.)

	2005/2006	2004/2005
1. Société-mère :		
Premier trimestre	80 870	85 801
Deuxième trimestre	123 390	121 798
Cumul au 30 septembre	204 260	207 599
2. Groupe consolidé, normes IFRS :		
Premier trimestre :		
Jeux	44 295	47 713
Autres	36 640	36 831
Total	80 935	84 544
Deuxième trimestre :		
Jeux	74 386	76 392
Autres	45 684	41 605
Total	120 070	117 997
Cumul au 30 septembre :		
Jeux	118 681	124 105
Autres	82 324	78 436
Total	201 005	202 541

La comptabilisation en normes IFRS donne lieu à une présentation du chiffre d'affaires net de remises et escomptes accordés aux clients.

99606

SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO (S.B.M.)

Société anonyme monegasque au capital de 18 000 000 €.
Siège social : « Monte-Carlo », place du Casino (Principauté de Monaco).
R.C.S. : Monaco 56 S 523.
Siren : 775 751 878

I. — Les documents comptables publiés au « *Bulletin des Annonces légales obligatoires* », du 29 juillet 2005, pages 20891 à 20902 ont été approuvés, par l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2005.

II. — Rapport des auditeurs et des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une. image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe et à la société données dans le rapport de gestion conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 22 juillet 2005.

L'auditeur :
Deloitte & Associés :
DIDIER NOVELLA ;

Les commissaires aux comptes :
SIMONE DUMOLLARD ; ANDRÉ GARINO.

III. — Rapport des auditeurs et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.